

Faites vous un nom *.fr*

L'AFNIC OUVRE LE .FR AUX PARTICULIERS À PARTIR DU 20 JUIN 2006

Les particuliers sont de plus en plus nombreux à avoir recours à l'outil Internet. Selon Médiamétrie, en 2005, la population d'internautes français est passée de 23,7 millions à 26,1 millions ce qui représente aujourd'hui 50,5% de la population française de plus de 11 ans. Non seulement l'utilisation est professionnelle et liée aux achats en ligne mais les usages personnels, partie intégrante du quotidien des Français, se multiplient. Recherches, partage de photos, blogs, tchats... Le particulier montre un désir de plus en plus important de marquer de SON empreinte le monde du Net.

L'AFNIC répond à cette attente en donnant accès, à toute personne majeure et disposant d'une adresse postale en France, à l'enregistrement des noms de domaines directement en *.fr*. Jusqu'ici, seuls les professionnels, les associations ou encore les organismes publics pouvaient s'enregistrer. Désormais, chacun pourra laisser libre cours à son imagination et déposer le nom de domaine en *.fr* qui lui ressemble.

**« L'AFNIC, organisme neutre et indépendant, souhaite donner la possibilité à tous les Français de créer leur propre nom de domaine en *.fr*. Les noms en *.fr* véhiculent des valeurs fortes telles que la proximité, l'appartenance et la francophonie »,
déclare Jean-Claude Gorichon, Président de l'AFNIC**

COMMENT ÇA MARCHE...

...CÔTÉ AFNIC

L'AFNIC établit une charte du *.fr* qui précise les responsabilités respectives des titulaires et des bureaux d'enregistrement de l'AFNIC, ces derniers étant, en outre, soumis à des obligations contractuelles.

Avant d'activer un nom de domaine, l'AFNIC vérifie sa bonne configuration technique. Elle le rend ensuite accessible depuis tout point de l'Internet.

...CÔTÉ PARTICULIER

La démarche à suivre est très simple ! Les personnes concernées devront respecter les trois étapes suivantes :

1. Vérifier que le nom de domaine est disponible en se connectant par exemple sur <http://www.afnic.fr/obtenir/dispo>
2. Choisir la société commerciale (en d'autre terme, le bureau d'enregistrement, qui peut être fournisseur d'accès à Internet, hébergeur ou prestataire de services Internet...) en charge du dépôt et qui s'occupera du contrat. Cette société transmettra la demande par formulaire électronique à l'AFNIC.
3. Le nom de domaine créé est ensuite rapidement accessible depuis le monde entier. L'utilisateur peut alors l'utiliser pour son site Internet, son blog, son adresse de courrier électronique...

Le dépôt de noms de domaine en ligne est simple et automatisé, ne nécessitant en général pas de documents papiers, ce qui simplifie la gestion du processus pour tous les bureaux d'enregistrement, quelle que soit leur taille.

L'AFNIC se félicite de pouvoir ainsi accompagner et stimuler le développement des usages de l'Internet en France et de positionner le .fr comme un espace d'expression et de liberté.

Pour tout complément d'information, rendez vous sur le site créé pour l'occasion :
<http://www.faites-vous-un-nom.fr>

A propos de l'AFNIC

L'AFNIC, Association Française pour le Nommage Internet en Coopération, est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est l'organisme chargé de la gestion administrative et technique des noms de domaine en .fr (France) et .re (Île de la Réunion).

L'AFNIC est composée de représentants des pouvoirs publics français, d'instituts de recherche, de bureaux d'enregistrement (sociétés qui commercialisent les noms de domaine en .fr et .re) et d'utilisateurs de l'Internet.

Contacts presse AFNIC

Loïc Damilaville / Patricia Sergent
communication@afnic.fr
Tél : 01 39 30 83 22

Contacts presse Pleon

Olivia Chabbert / Karine Rau
olivia.chabbert@pleon.com /
karine.rau@pleon.com
Tél : 01 53 04 23 08 / 01 53 04 23 50